

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024-02-14

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Date d'affichage : 1^{er} février 2024

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Danièle LE CALVEZ à Monique BRONEC,
Morgane LOAEC à Catherine ANDRIEUX,
Marie-Françoise VOXEUR à Eliane PICART,
Marie FOURN à Pierre GRANDJEAN.

Monsieur Jean-Yves CAM a été nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et L.2311-6,

Vu l'instruction M57,

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le Compte Administratif 2023 du budget principal présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 2 163 980.45 €
- un déficit de la section d'investissement de 158 292.08 €

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- APPROUVER l'affectation définitive de la somme de 2 163 980.45 € au financement de la section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

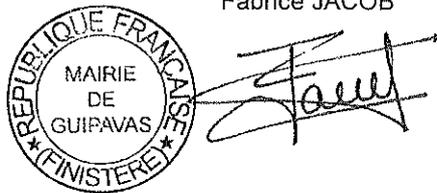
Décision du Conseil municipal : adopté à la majorité.

Contre : Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves CAM



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Cam", written over a horizontal line.